



La présente annexe détermine les conditions logistiques à respecter afin de permettre l'intégration des matériels dans le système d'information logistique ministériel « Log-MI ».

Dans le cadre d'une amélioration continue de notre plateforme logistique, les contraintes logistiques prévues au sein de cette annexe sont susceptibles d'évoluer au cours de la vie du marché. Les éventuelles évolutions ne seront mises en œuvre qu'à l'issue d'un accord entre le SAILMI et le titulaire du marché.

Toute difficulté d'application de ces conditions doit être signalée au SAILMI, afin d'éviter le rejet d'une réception de matériels.

I. ETIQUETAGE DES ARTICLES

Afin d'être correctement lus lors de la réception sur les plateformes logistiques du Ministère de l'Intérieur, les articles sont étiquetés selon les préconisations suivantes.

Cet étiquetage, à vocation logistique, ne saurait interférer avec les codes destinés ou pouvant être utilisés pour une exploitation en laboratoire.

Note : Chaque modèle d'étiquette est préalablement fourni au SAILMI afin d'effectuer un test de lecture, sans quoi la production ne pourra être acceptée. De même en cas de modification de l'étiquette.

1. Informations attendues

Les informations attendues sur les étiquettes sont les suivantes :

- Code article *
- Désignation
- Quantité
- Numéro de lot *
- Numéro de série *
- Numéro de matricule le cas échéant
- Pays d'origine de fabrication
- Code douanier SH
- Date de fabrication *
- Date d'expiration *
- Numéro NNO (propre aux munitions) *
- Numéro CAG (propre aux munitions) *
- Quantité de matières actives (propre aux munitions)

Les informations avec la mention « * » doivent apparaître au format littéral et au format code-barres. Les autres informations sont attendues au format texte.

Toute information particulière présentant un intérêt logistique devra être ajoutée, à l'initiative du fournisseur, ou sur demande du SAILMI, en amont du test de lecture.

Le fournisseur est libre d'ajouter des informations internes, et d'organiser ces informations à sa convenance sur l'étiquette, tant que celles-ci n'altèrent pas la compréhensibilité du document.

2. Format de l'étiquette

Le code-barres doit être rédigé au format EAN128.

Une seule information contenue par code-barres.

Aucune séparation de terme par un espace.

Aucun caractère spécial dans les informations.

Largeur minimale d'étiquette de 5 cm et hauteur minimale d'étiquette de 2 cm.

3. Format des informations

Afin de garantir la compatibilité avec le système de gestion d'entrepôt du Ministère de l'Intérieur, les informations devront respecter le formalisme suivant :

Code article : Ce code unique est fourni par le SAILMI à la signature du marché. Il comporte 11 chiffres uniquement.

Désignation : Cette désignation est proposée par le fournisseur puis validée par le SAILMI (sauf normes réglementaires contraires)

Numéro de lot : 15 caractères maximum

Numéro de série : 20 caractères maximum

Date de fabrication : Format JJ/MM/AAAA ou JJMMAAAA ou JJ-MM-AAAA

Date d'expiration : Format JJ/MM/AAAA ou JJMMAAAA ou JJ-MM-AAAA

Numéro NNO : 16 caractères maximum (tirets autorisés). Fourni par le SAILMI

Numéro CAG : 15 caractères maximum (tirets autorisés). Fourni par le SAILMI

4. Conditionnements à étiqueter

Tous les conditionnements du produit sont étiquetés – de la palette à l'emballage primaire – selon ce modèle, et présentent des informations adaptées au conditionnement.

II. CONDITIONNEMENT

Les palettes sont au format 80 cm *120 cm (largeur, longueur).

Une hauteur de 110 cm sera préconisée pour le CNSL.

Une hauteur de 180 cm sera préconisée pour le MCPN.

Le colisage est identique pour l'ensemble des cartons d'un même produit y compris si les articles sont en queue de lot.

La hauteur des palettes est arrêtée par accord entre le SAILMI et le fournisseur au lancement du marché afin de tenir compte des processus de production du fournisseur tout en limitant autant que possible les opérations de repalettisation ultérieures.

La palettisation (mono ou multi articles, mono ou multi lots) des matériels est arrêtée par accord entre le SAILMI et le fournisseur au lancement du marché afin de tenir compte des contraintes du fournisseur. Dans la mesure du possible, une palettisation mono-article et mono-lot est recherchée afin de faciliter la manutention par les services logistiques ministériels.

III. LIVRAISON

Un point unique de livraison est défini lors de la passation du marché, soit le CNSL soit l'ECLPN.

Le site de livraison est impérativement informé avec un préavis de 48h de la date et de l'heure de livraison.

CNSL

Réception du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

Toute livraison intervenant en dehors de cette plage horaire ne saurait être traitée et impliquera un rejet de réception.

Le CNSL est informé au moins 48h à l'avance de la date et de l'heure de la livraison au 02 18 27 22 57.

Adresse :

CNSL

54 rue de la Guignière

36 300 LE BLANC

ECLPN

Réception du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Toute livraison intervenant en dehors de cette plage horaire ne saurait être traitée et impliquera un rejet de réception.

L'ECLPN est informé au moins 48h à l'avance de la date et de l'heure de la livraison au 05 55 57 16 27.

Adresse :

ECLPN

MCPN (MAGASIN CENTRAL)

1 rue Faraday

87 000 LIMOGES

4. DONNÉES À FOURNIR

L'intégration de l'article au sein du système d'information Log-MI implique la création d'une fiche fournisseur et d'une fiche article. À ce titre, il est nécessaire et indispensable pour une mise en livraison de communiquer dès que possible au SAILMI les éléments suivants :

Fournisseur :

- Raison sociale
- Numéro SIRET
- Numéro TVA intracommunautaire
- Adresse
- Téléphone fixe
- Courriel
- Nom, prénom, fonction et coordonnées de la personne référente.

Référence article :

- Désignation utilisée par le fournisseur
- Code article utilisé par le fournisseur
- Coût
- Code douanier SH.

Conditionnement :

	Long(cm))	Larg(cm)	Haut(cm))	Vol.(cm ³)	Vol. (m ³)	Poids(kg)	Qté sous contenant
Palette							
Carton							
Contenan t article							

Exemplaire numérique des documents suivants :

- Fiche de sécurité
- Notice d'utilisation.
- Visuels de l'article destinés à être réutilisés sur un portail de commande en ligne (format JPG, sur fond blanc ; largeur 1 000 pixels, hauteur 667 pixels, Mode RVB, résolution 72 DPI).

5. EXEMPLES D'ÉTIQUETAGE
EN QUINCONCE si possible les codes-barres pour une meilleure lecture.

Munitions

DÉSIGNATION PRODUIT	FOURNISSEUR	 CODE ARTICLE	Quantité XX	 NUMERO DE LOT	FOURNISSEUR	DÉSIGNATION PRODUIT	
		DÉSIGNATION PRODUIT					
		Pays d'origine :	Code SH :				
		 CODE NNO	 DATE FABRICATION	 CODE CVS			

Étiquette de conditionnement primaire (boîte de 50 cartouches)

CODE ONU		
DÉSIGNATION PRODUIT		 NUMERO DE LOT
 CODE CAG		
 CODE NNO	Pays d'origine : Code SH :	 CODE ARTICLE
POIDS		
Quantité de matière active		
Quantité XX		 DATE FABRICATION

Étiquette de conditionnement carton

 CODE ARTICLE		
CONDITIONS DE CONSERVATION		
DESIGNATION PRODUIT		
Pays d'origine :		
Code SH :		
 CODE CAG	 NUMERO DE LOT	 CODE NNO
Classe de danger		

Étiquette de conditionnement extérieur (caisse ou palette)

EN QUINCONCE si possible les codes-barres pour une meilleure lecture.

Consommables

CODE ARTICLE	XXXXXXXXXX	 CODE ARTICLE
Désignation	XXXXXXXXXX	
Pays d'origine :		Code SH :
Numéro de lot	XXXXXXXXXX	 NUMERO DE LOT
Quantité	XX	
Date d'expiration	JJMMAAAA	 DATE EXPIRATION

Autres (générique)

EN QUINCONCE si possible les codes-barres pour une meilleure lecture.

CODE ARTICLE	XXXXXXXXXX	 CODE ARTICLE
Désignation	XXXXXXXXXX	
Pays d'origine :		Code SH :
Numéro de lot	XXXXXXXXXX	 NUMERO DE LOT
Quantité	XX	
Numéro de série	XXXXXXXXXX	 NUMERO DE SERIE
Date de fabrication	XXXXXXXXXX	 DATE DE FABRICATION
Date d'expiration	JJMMAAAA	 DATE EXPIRATION

